

MAISONS-LAFFITTE



N°24/011
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

**MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX NEUFS ET
D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET
DES ILLUMINATIONS – MODIFICATION N°1 –
APPROBATION (14)**

Date de convocation :

27 février 2024

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 35

Présents : 32

Représentés : 3

Votants : 35

Séance du 4 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 mars, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Jacques MYARD, Maire.

PRÉSENTS : Jacques MYARD, Maire,

Brigitte BOIRON, Véronique BERTRAN DE BALANDA, Philippe BOUVIER, Sandrine COUTARD, Serge GODAERT, Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT, Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN, Franck LELIEVRE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Charles-Philippe MOURGUES, Yann QUENOT, Sylvie DUFLOT, Régis PHILIPPON, Monique LAHEURTE (arrivée 19h40 point n°2), Patrice COSTE, Marie-Sophie DE PONTAUD.

Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE, Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Nicolas LJUBENOVIC (arrivée 19h40 point n°2), Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT (arrivée 20h15 point n°3).

ABSENTS EXCUSÉS :

Anne VUAILLE, Magali NICOLLE, Anne BAILLY.

DELEGATIONS :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Anne VUAILLE à Philippe BOUVIER

Magali NICOLLE à Claude KOPELIANSKIS

Anne BAILLY à Sylvie DUFLOT.

SECRETARE : Sylvie DUFLOT est nommée SECRETARE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et présentation du rapport par Claude KOPELIANSKIS, Maire-adjoint,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 2023 relative au marché relatif aux travaux neufs et d'entretien de l'éclairage public, des illuminations et des feux tricolores, pour le lot n°1 « Travaux neufs et d'entretien de l'éclairage et des illuminations » ;

CONSIDERANT que ce marché a été attribué à la société TERIDEAL SEGEX ENERGIES, pour un montant minimum annuel de 0 € HT et un montant maximum annuel de 900 000 € HT les deux premières années d'exécution du contrat, puis 700 000 € HT les deux dernières années ;

CONSIDERANT que la Ville projette la rénovation des carrières Molière, que ces travaux incluent une partie d'éclairage des cheminements piétonniers et des espaces de stationnement, et que pour pallier les difficultés liées aux risques d'inondation et réaliser des économies d'énergie en lien avec la hausse du prix de l'électricité, la Ville souhaite donc y installer des éclairages autonomes fonctionnant sur panneaux solaires ;

CONSIDERANT, par ailleurs, qu'il est nécessaire d'intégrer au marché actuel la fourniture et l'installation de lanternes de type LED sur les voies publiques en vue du remplacement dans le cadre de l'entretien courant du patrimoine d'éclairage ;

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire d'intégrer ces nouvelles lignes au Bordereau des Prix Unitaires concerné ;

VU la Commission Finances, Optimisation Financière, Administration Générale, Personnel, Sécurité et Communication en date du 28 février 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

1 - D'APPROUVER la modification n°1 au marché relatif aux travaux neufs et d'entretien de l'éclairage public, des illuminations et des feux tricolores, pour le lot n°1 « Travaux neufs et d'entretien de l'éclairage et des illuminations », avec la société TERIDEAL SEGEX ENERGIES, domiciliée à WISSOUS (91320). Cette modification du marché prendra effet à sa notification.

2 – D'AUTORISER le Maire à signer ladite modification.

3 - DE PRELEVER ces dépenses sur le budget communal correspondant.

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 4 mars et publiée le 7 mars 2024.

Pour extrait conforme,
Le Maire,